



Remboursement des dettes apres liquidation juduciaire

Par **aurely29140**, le **24/02/2009** à **15:56**

bonjour,
mon mari et moi avons ouvert une boulabgerie en 2005, liquidée en octobre 2007.
nous sommes séparés depuis fev 2007. l'ordonnance de séparation de corps et de biens à été ordonnée le 21 mai 2008.
l'entre prise était en nom propre à Monsieur, mais j'étais co-emprunteur auprès de la banque.

Monsieur n'est plus redevable d'aucune dettes suite à la liquidation judiciaire, la banque me reclame la totalité des dettes.

je bénéficie déjà des coneils d'une avocate, qui me propose les 2 solutions suivantes:
faire un dossier de surendettement auprès de la banque de france.
créer une nouvelle société, avec comme seul but de la liquider dans quelques années, et alors de basculer mes premières dettes sur cette nouvelles entreprise.

qu'en pensez vous???

d'avance merci